

ÉCONOMIE. Une nouvelle aventure marine pour l'exploitant de la carrière de Vaubadon

Le groupe familial Girard et Fossez qui exploite la carrière de Vaubadon, située entre Bayeux et Balleroy, s'apprête à vivre une nouvelle aventure. Et celle-ci va se dérouler en mer, à 40 km des côtes du Bessin.

Vous retrouvez une partie de leur production sous vos pieds. Les matériaux produits à la carrière de Vaubadon sont destinés à la construction des routes, des bâtiments, des ouvrages d'art...

Une nouvelle aventure pour l'entreprise familiale. « Un pari pour l'avenir », indique Jean-Max Pignet. PDG du groupe Girard et Fossez, il a fait grandir l'entreprise de son père, André Pignet, à l'origine de la carrière de Vaubadon en 1955. Avant que la roche soit à ciel ouvert, la terre était recouverte d'un bois de 28 ha, le bois de Guerquesalles. « Il appartenait à une famille de Vaubadon à laquelle nous versons chaque année une redevance pour l'exploitation », explique-t-il.

Depuis 1955, l'entreprise n'a cessé d'évoluer. « Les constructions se sont développées dans les années 60. Aujourd'hui, l'activité est ralentie », constate le PDG.

12 millions d'euros

Pour assurer le développement de l'entreprise familiale, Jean-Max Pignet mise sur les granulats marins. Un dossier porté à bout de bras depuis 8 ans. Le gisement appelé GMO, Granulats Manche orientale, situé au large des côtes, s'étale de Grandcamp-Maisy à Ouistreham. « Les éoliennes seront à 10 km, nous, nous sommes à 40 km des côtes », insiste le carrier.

Cette exploitation qui devrait être opérationnelle au premier semestre 2019 est, bien sûr, soumise à un protocole. « L'étude d'impact a été faite avec des pêcheurs de Port-en-Bessin, notamment avec la participation du Jean Tabourel. Nous avons travaillé ensemble pour

répertorier les zones de pêche. J'ai associé tous les comités de pêche, de Cherbourg à Boulogne-sur-Mer. Un comité scientifique a validé toutes nos hypothèses », poursuit le professionnel.

Un investissement de 12 millions d'euros que Jean-Max Pignet ne finance pas seul. Il s'est associé à une entreprise belge et à un autre exploitant de carrière d'ex-Haute-Normandie. De cette union est née la société GPS.

À la conquête du Grand Paris

Pourquoi aller en mer alors que la carrière de Vaubadon a encore de beaux jours devant elle ? Tout est parti d'un constat.

« Ici, en ex-Basse-Normandie, nous avons de la roche massive à l'explosif mais en ex-Haute-Normandie, ils ont des roches moins épaisses. Il y a donc moins de granulats et il faut les importer. Vous avez même sur les ports du Havre et de Rouen des importations de Norvège », il faut donc aller chercher la matière ailleurs.

Une matière qui sera destinée à alimenter les centrales à béton parisiennes. Les bateaux belges, d'une capacité de stockage de 10 000 tonnes, aspireront les granulats du gisement. Ils seront transportés jusqu'à Saint-Jean-de-Folleville (Seine-Maritime) à une plateforme multimodale de traitement et de transit. « Nous venons d'obtenir l'arrêté préfectoral pour s'y installer », commente Jean-Max Pignet.

Une fois que le sable et les cailloux seront concassés, criblés et les chlorures supprimés, les



Jean-Max Pignet, PDG de l'entreprise familiale Girard et Fossez, mise sur les granulats marins pour aller sur le marché du Grand Paris.

matériaux partiront en grande partie en barge de Rouen pour rejoindre les centrales à béton installées le long de la Seine. La production de granulats marins est estimée à 900 000 tonnes par an. « Nous sommes à la recherche de débouchés », confie Jean-Max Pignet. La concession en mer est autorisée jusqu'en 2032.

V.T.

30 ans supplémentaires pour la carrière

La carrière de Vaubadon a obtenu un nouvel arrêté préfectoral l'autorisant en 2016 à poursuivre son activité jusqu'en 2046 selon les conditions de sécurité à suivre. Pour une production annuelle de 1 250 000 tonnes

Le sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux, Vincent Ferrier, a profité de sa rencontre avec les élus de Balleroy-sur-Drôme, mercredi matin, pour visiter le site. « Le nouvel arrêté fixe des

règles plus strictes que le précédent », confirme le représentant de l'État qui veille au respect des règles fixées. « Sur ce type d'exploitation qui est classé, les règles liées à l'eau, au processus industriel, aux vibrations, à la poussière... sont très encadrées ». Les résultats sont d'ailleurs présentés sur le site internet de l'entreprise.

D'un point vu qualité, la carrière à la marquage CE et elle est audité chaque année. Vincent Ferrier a souligné « l'important est de rassurer la popula-

tion » notamment « avant les tirs de mines ». Entre 25 et 30 l'année.

Se maintenir dans le temps

Sables, graviers, tout-venant, blocs et enrochements... Les matériaux produits sont divers. La carrière est ouverte aux particuliers, aux artisans, aux centrales à béton, aux entreprises de bâtiment, de travaux publics. Jean-Max Pignet vient d'être consulté par la commune d'Asnelles pour les travaux d'enrochement sur la

digue qui a souffert de la tempête Eleanor. L'an passé, c'est à Ver-sur-Mer que l'entreprise a œuvré.

« Comme la carrière est un peu éloignée du centre de consommation qui est à Caen, nous avons fixé avec nos partenaires des centrales d'enrobage à chaud et à froid sur place », explique le PDG de Girard et Fossez.

Maintenir dans le temps la production, tel est l'objectif de l'entreprise familiale. Le nouvel arrêté lui permet une extension

de 8 ha. « Nous ne sommes pas dans des années folles. Cette année nous allons faire plus 2 %, loin des résultats des start-up », commente-t-il.

Dans les projets 2019, la société étudie la possibilité de faire partir des trains de la plateforme de Bayeux, actuellement à l'arrêt, en direction du Grand Paris. « Mais la SNCF nous demande de réserver les sillons au plus tard fin février de cette année », explique Jean-Max Pignet aux élus et au sous-préfet.

70 personnes sur site

L'entreprise emploie 18 salariés. « Pour un emploi chez nous, il y a trois emplois induits sur le site. Nous soustraitons la foration et le binage, l'entretien, il y a du personnel pour les centrales d'enrobage et les chauffeurs de camion. 70 personnes travaillent en permanence », précise Jean-Max Pignet. « Nous sommes la dernière entreprise à fixer de la population locale sur le territoire », regrette-t-il.



Le maire de Balleroy-sur-Drôme, Gilbert Montaigne, Michel Granger, maire délégué de Vaubadon, Jean-Max Pignet, Vincent Ferrier, sous-préfet, et Yann Pignet ont échangé sur l'activité de la carrière.